



SEN 036 17/18
MOBILIER, FAUTEUILS ET CHAISES DE BUREAU

QUESTIONS ET RÉPONSES N^o 7

Question 1

Si je respectais les exigences de poids énoncées de 400 et 500 livres pour les chaises de bureau ergonomiques (A et B), les chaises ne respecteraient les exigences que pour les utilisateurs les plus corpulents, excluant les utilisateurs de corpulence moyenne ou petite. Habituellement, ces utilisateurs utilisent des chaises faites pour des personnes pesant jusqu'à 300 livres et les utilisateurs plus corpulents utilisent des chaises répondant à des normes de poids plus élevées. Pour répondre à une norme de poids de 500 livres, la chaise de bureau bariatrique est grandement renforcée et ne peut être utilisée que par des utilisateurs de cette corpulence; il en va de même, à un moindre degré, pour une chaise répondant à une norme de poids de 400 livres. Ces deux chaises conviendraient aux 1 à 5 % des utilisateurs qui en ont besoin, mais excluraient la plupart des autres utilisateurs. Le Sénat serait-il disposé à changer la norme de poids pour les chaises?

Réponse 1

Pour la section A, la chaise doit atteindre une norme de 300 livres.

Pour la section B, la chaise doit atteindre une norme de 350 livres.
